



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**Le centre pour l'éducation
aux médias et à l'information**

Les classes à projet d'éducation aux médias et à l'information

« Classes Médias »

Appel à projet 2019-2020.

Le dispositif académique des *classes médias* (classes à projet d'éducation aux médias) est accompagné par le CLEMI, mission pédagogique du rectorat.

L'objectif du dispositif académique des classes médias est de soutenir la mise en œuvre d'une éducation aux médias et à l'information (EMI) tout au long de l'année, dans une démarche transversale, intégrée aux disciplines et aux enseignements.

L'appel à projet 2019-2020 permet d'identifier, d'accompagner, de valoriser des démarches pédagogiques innovantes pour une mise en œuvre concrète de l'EMI, en interdisciplinarité, dans les classes.

Les réponses au présent appel à projet sont examinées par une commission composée de représentants des corps d'inspection, de la déléguée académique à l'éducation aux médias et de représentants de missions pédagogiques du rectorat (Cardie, Citoyenneté, DAAC, DANE).

30 projets pourront être retenus pour l'année 2019/2020.

1. Les « classes médias » : le cadre.

a. L'EMI est inscrite dans le code de l'éducation

Article L111-2

Tout enfant a droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à son éducation. (...). Elle développe les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté dans la société contemporaine de l'information et de la communication.¹

b. L'EMI est inscrite dans la loi pour la refondation de l'école.

¹ Code de l'éducation

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=31F85034E30B2F33234CB1D698579525.tplqfr28s_1?idSectionTA=LEGISCTA000006166558&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20190603

Faire entrer l'École dans l'ère du numérique

«Une véritable éducation aux médias, adaptée aux supports et aux outils de communication contemporains, sera dispensée de l'école primaire au lycée, en étroite collaboration avec les associations partenaires de l'École. Cette éducation aux médias devra transmettre aux élèves les connaissances et compétences nécessaires à la maîtrise de l'information, devenue aujourd'hui une condition essentielle de l'accès aux autres savoirs. Il s'agira en particulier d'apprendre aux élèves à maîtriser de nouveaux modes de lecture et d'écriture liés aux écrans numériques et aux réseaux, et de les sensibiliser aux droits et aux devoirs liés aux usages de l'internet et des réseaux sociaux (usage raisonné des différents types de médias, enjeux sociétaux et de connaissance qui y sont liés, sensibilisation à la protection de la vie privée ou au respect de la propriété intellectuelle, etc.).

Loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République.

<http://eduscol.education.fr/cid83623/l-emi-dans-la-loi-de-refondation-de-l-ecole.html>

c. L'EMI est inscrite dans le socle commun et dans les programmes²

Les compétences à travailler en éducation aux médias et à l'information contribuent à la maîtrise du socle commun dans les 5 domaines ci-dessous :

Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer

Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre

Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques

Domaine 5 : les représentations du monde et l'activité humaine

d. L'EMI, la culture numérique et la formation citoyenne de l'élève dans la société de l'information.

« L'objectif d'une éducation aux médias et à l'information est de permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, former des "cybercitoyens" actifs, éclairés et responsables de demain. »

<http://eduscol.education.fr/cid72525/l-emi-et-la-strategie-du-numerique.html>

L'EMI est inscrite dans le parcours citoyen de l'élève du 1^e et du 2^e degré.



L'éducation aux médias et à l'information

Elle permet aux élèves d'**apprendre à lire, à décrypter l'information et l'image, à aiguiser leur esprit critique, à se forger une opinion**, compétences essentielles pour exercer une citoyenneté éclairée et responsable en démocratie.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90243

L'EMI vise à développer les compétences nécessaires à un individu pour évoluer de façon critique et créative, autonome et sociabilisée dans l'environnement médiatique contemporain³ :

- Etre en capacité d'accéder de manière efficace, dans l'environnement numérique, à une information pertinente.
- Etre en capacité d'évaluer l'information avec une approche critique.
- Savoir et pouvoir utiliser une information avec justesse, responsabilité et créativité.

² <http://eduscol.education.fr/cid98344/l-emi-et-le-socle-commun-2016.html>

<http://eduscol.education.fr/cdi/education-medias/incontournables/emi-prog-scolaires>

³ Ces compétences figurent parmi les compétences du 21^e siècle et participent de la littératie médiatique et numérique. Cf. : le site canadien Habilo Médias : *Principes fondamentaux de la littératie numérique et de l'éducation aux médias* : <http://bit.ly/1BqE34w>.

Les projets d'éducation aux médias et à l'information permettent de développer les aptitudes de communication, de pensée critique, de collaboration et de résolution de problème.

e. L'EMI est inscrite dans le projet académique.

L'EMI contribue à faire vivre et à transmettre les valeurs de la République. A ce titre, l'EMI s'inscrit dans l'axe 2 du projet académique 2016-2019⁴, « les valeurs », levier 2 « développer la participation des élèves et leur apprentissage de la citoyenneté et de la liberté ».

L'EMI participe à la mise en œuvre du numérique éducatif en soutenant de approches pédagogiques actives et en favorisant le développement de la culture numérique des élèves.

La mise en œuvre de l'EMI contribue à la qualité du climat scolaire par une éducation à des usages responsables et éthiques des outils de communication numériques.

2. Les acteurs du projet de « classes médias ».

a. L'équipe pédagogique :

- Le projet de classe médias, s'inscrit dans une démarche transversale et interdisciplinaire.
- L'équipe pédagogique est composée d'au moins 2 professeurs disciplinaires associés au professeur documentaliste, enseignant et maître d'œuvre d'une culture de l'information et des médias dans l'établissement⁵.
- Le projet EMI peut impliquer l'ensemble des disciplines scolaires ainsi que les acteurs de la vie scolaire.
- Le projet est porté par un binôme référent composé d'un professeur documentaliste et d'un professeur disciplinaire.
- Le binôme référent est, tout au long de l'année, l'interface entre l'équipe de la classe média et le CLEMI.

b. Les classes et élèves concernés :

- Le projet de classes médias s'adresse aux élèves de classes de collège et de lycée.
- Le projet concerne tous les élèves d'un groupe classe⁶.
- Le projet de classe médias peut s'inscrire dans un projet de liaison inter-degrés (école-collège, collège-lycée).

3. Le projet de classe médias : les objectifs.

- Développer une pratique citoyenne des médias : apprendre une lecture critique et distanciée des langages, des formes et des contenus médiatiques.
- Développer une culture de l'information : apprendre à gérer et à traiter le flux permanent d'informations, à évaluer la pertinence de l'information, à développer des stratégies de recherche et d'exploitation des informations.
- Apprendre à produire de l'information : créer, échanger, participer, mettre en forme, collaborer à la construction des savoirs, identifier et s'approprier les outils numériques pertinents pour la production et l'échange de messages médiatiques.
- Apprendre à produire de l'information et à développer des démarches collaboratives dans le respect du droit.
- Développer une approche responsable et critique de ses traces numériques.
- Connaître et comprendre le rôle et la place des médias et des réseaux dans la société.
- Connaître et comprendre « l'écosystème » des médias et des réseaux dans un contexte économique et technique en pleine mutation.

⁴ <http://www.ac-creteil.fr/pid32600/le-projet-academique.html>

⁵ http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html#Competences_specifiques_aux_professeurs_documentalistes

⁶ Le projet de classe média ne concerne pas les « ateliers » ou « clubs » médias sur le temps périscolaire.

4. Le projet de classe médias : La mise en œuvre

a. Le temps dédié au projet :

Le projet doit permettre d'identifier un temps dédié à l'acquisition des compétences de l'EMI et s'inscrire à un rythme hebdomadaire **dans le temps disciplinaire**. L'EMI est un enseignement intégré de manière transversale à toutes les disciplines enseignées au collège et au lycée.

Le projet de classe médias n'est ni une « option » ni une « spécialité » qui s'ajoute à l'emploi du temps des élèves.

b. Les démarches attendues :

- Le projet d'EMI envisage une éducation aux médias et à l'information alliant théorie et pratique, en lien avec les programmes des disciplines et les compétences du socle commun, dans le cadre d'une pédagogie active.
- Des activités visant à une pratique éclairée et citoyenne des médias par la compréhension des médias et des réseaux sociaux numériques, des phénomènes informationnels et par le questionnement des relations que nous établissons, individuellement et collectivement aux médias.
- Des expériences de productions médiatiques permettant de développer des compétences info-documentaires et une initiation aux langages et aux formes médiatiques.
- Selon le principe de l'apprentissage par la pratique, la mise en œuvre du projet doit permettre aux élèves d'apprendre en situation et concrètement de réaliser des productions médiatiques sans exclusivité de support, de format, ni de langages (production d'écrit, de vidéo, de son, d'infographie ; sur tous supports : papier, espace de publication en ligne, réseaux sociaux, plateformes de microblogging, etc.).
- L'accent sur la pratique s'appuie sur des partenariats avec des professionnels de l'information (visite de médias, rencontres, ateliers avec des professionnels des métiers de l'information)⁷.

Le déroulement et la mise en œuvre du projet peuvent s'appuyer sur la participation à des **rendez-vous et actions de sensibilisation et de productions médiatiques en milieu scolaire** :

- Le 30^e anniversaire de la signature de la convention des droits de l'enfant (20/11/2019)
 - Le *Safer Internet Day* (11 février 2020) <http://www.saferinternet.fr/>
 - La journée mondiale de la radio (13 février 2020).
Le 2 avril, journée mondiale de la vérification de l'information
 - Le 3 mai, la journée mondiale de la liberté de la presse.
<https://fr.unesco.org/commemorations/worldpressfreedomday>
 - Les concours notamment ceux organisés par le CLEMI : concours Médiatiks (médias scolaires, de reportages radio, concours de reportages photo Vues de chez nous, Festival vidéo de l'académie de Créteil, concours de Unes, concours Arte-CLEMI, Zéro cliché, Wikiconcours des lycéens...).
- <http://clemi.ac-creteil.fr/>

Si le projet de classe médias permet d'inscrire l'EMI dans une progression annuelle, nous attirons l'attention des équipes sur le fait que la **Semaine de la presse et des médias dans l'école**⁸ est un temps fort du calendrier scolaire, particulièrement propice aux rencontres avec des professionnels et/ou à la visite de média qui se rendent volontiers plus disponibles à cette occasion. Il permet d'impulser des actions en EMI à destination de l'ensemble des classes dans les établissements.

⁷ Les établissements, à cette fin, pourront faire appel aux volontaires de la Réserve citoyenne de l'éducation nationale <http://eduscol.education.fr/cid88793/reserve-citoyenne-de-l-education-nationale.html> et aux partenaires du CLEMI.

⁸ L'édition 2020 de la SPME aura pour thème « L'information sans frontières ? » et est annoncée pour la 3^e semaine de mars.

c. Le projet de « classe médias » : L'accompagnement du CLEMI

- **La formation :**

Les équipes des projets retenus se voient proposer **une formation** (18h, public désigné).

La liste des offres de formation et d'animation proposées par le CLEMI figure au plan académique de formation.

Le CLEMI propose en outre des ANT (aides négociées de territoire) pour accompagner les projets d'établissement, de réseaux, de districts.

- **L'accompagnement :**

Le CLEMI, dans le cadre de l'accompagnement des projets d'EMI, est l'interlocuteur des équipes pédagogiques et des chefs des établissements concernés.

Durant l'année scolaire, **le CLEMI accompagne les projets d'EMI en fonction des besoins exprimés des équipes** : conseils, aide à l'organisation de rencontre avec des professionnels de l'information, selon les besoins, prêt ponctuel de matériel. Le CLEMI s'efforce de communiquer sur les actions menées dans les classes et diffuse auprès des équipes les offres d'action en partenariat proposées par les médias tout au long de l'année.

d. Le projet de classe médias : Les engagements des établissements et des équipes pédagogiques.

- L'établissement est invité à **faire apparaître sur son site l'actualité de la classe médias** et à faire figurer le **logo du CLEMI de l'académie de Créteil** sur les documents de communication relatifs au projet.
- L'équipe enseignante veille à tenir **un carnet de bord du projet** et à faire, par l'intermédiaire du binôme référent, des **points d'étapes avec le CLEMI a minima 3 fois dans l'année**, idéalement dans le courant des mois de décembre, de février et d'avril.
- **En fin d'année scolaire, un bilan de l'action** menée dans le cadre de la classe médias est rédigé par l'équipe pédagogique et transmis au CLEMI par le binôme référent. Une trame d'aide à la rédaction est communiquée aux équipes par le CLEMI de l'académie de Créteil.

Sur la base du volontariat, les équipes enseignantes sont invitées à présenter des activités pédagogiques mises en œuvre dans la classe. L'objectif de ce travail est de soutenir et de valoriser la mutualisation de ressources en EMI dans l'académie de Créteil. Ce travail de formalisation sera accompagné par le CLEMI et les travaux validés pourront être publiés sur un espace de publication en ligne académique dédié.

5. Le calendrier de l'appel à projet de 2019-2020

a. Présentation du projet : le descriptif du projet (annexe 1).

Le descriptif du projet (annexe 1) pour l'année 2019-2020 est à envoyer complété par courrier électronique ou par courrier postal aux adresses suivantes :

Par courrier électronique : clemicreteil@ac-creteil.fr

En indiquant pour objet : projetclassemedia1920

Par courrier postal :

CLEMI-Rectorat de Créteil
4, rue Georges ENESCO
94000 Créteil

- **Le descriptif du projet doit nous parvenir avant le 27 juin 2019 (date de la poste faisant foi pour les envois postaux).**

Les dossiers envoyés au CLEMI de l'académie de Créteil en réponse à cet appel à projet doivent impérativement être **visés et approuvés par le chef d'établissement** pour être soumis à la commission de validation. Sans cette validation, le dossier ne peut être pris en compte par la commission.

Dans le cas d'un envoi par courrier électronique, nous vous demandons de **bien veiller à transmettre l'avis du chef d'établissement, dûment signé et daté, sous format pdf.**

b. Le bilan

Les équipes qui souhaitent proposer une reconduction de leur projet doivent avoir impérativement transmis **au CLEMI-Créteil, le bilan de l'action menée en 2019-2020.**

c. Avis de la commission de validation

Les établissements sont informés par courriel de l'avis de la commission de validation au plus tard le 11 juillet 2019.

Pour tout complément d'information, écrire à :

clemicreteil@ac-creteil.fr

Ou

Contacteur :

Elodie GAUTIER

DAEMI - Coordinatrice du CLEMI de l'académie de Créteil

Elodie.gautier@ac-creteil.fr

06 37 07 93 25